



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ
DES AFFAIRES EUROPÉENNES

PARIS, LE 22 JAN. 2009

SECAE/SQ/nm/N° 170

Monsieur le Président

Au titre de l'article 88-4 de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire parvenir un projet d'action commune prorogeant et modifiant le mandat du Représentant spécial de l'Union européenne (RSUE) pour le Soudan.

Ce projet d'action commune proroge et modifie l'action commune 2007/110/PESC, laquelle prévoyait une première prorogation et modification du mandat du RSUE M. Torben Brylle, qui avait été nommé par la décision 2007/238/PESC du Conseil. Le présent projet prévoit une prorogation pour une nouvelle période de 12 mois, et procède aux adaptations du mandat du RSUE rendues nécessaires par l'évolution de la situation au Soudan.

Le Gouvernement souhaite attirer l'attention du Parlement sur le caractère d'urgence que revêt la présente demande, la décision devant être prise par le Conseil de l'Union européenne le 26 janvier 2009. Il vous serait reconnaissant de bien vouloir procéder à son examen dans des délais compatibles avec cette échéance rapprochée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Bruno LE MAIRE

Monsieur Pierre LEQUILLER
Président de la Commission en charge des affaires européennes
Assemblée nationale
33, rue St Dominique
75007 PARIS

COMMISSION CHARGÉE
DES AFFAIRES EUROPÉENNES

Le Président

D11/PP/ID

Paris, le 23 janvier 2009

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 22 janvier 2009, vous avez saisi la Commission d'une demande d'examen en urgence du projet d'action commune du Conseil prorogeant le mandat du représentant spécial de l'Union européenne pour le Soudan (document E 4228).

Une procédure d'urgence arrêtée par la Commission m'autorise, en ma qualité de Président, à me prononcer sur un projet d'acte de l'Union européenne qui lui est ainsi soumis par le Gouvernement.

Le texte a pour objet d'adapter et de proroger pour une nouvelle période de douze mois, jusqu'au 28 février 2010, le mandat de M. Torben Brylle, nommé représentant spécial de l'Union européenne pour le Soudan le 19 avril 2007.

Le Conseil devrait l'examiner le 26 janvier 2009.

Bien que n'ayant pu consulter la Commission, je crois pouvoir affirmer que ce texte ne paraît pas susceptible de susciter des difficultés particulières. Le Gouvernement peut donc considérer que la Commission approuve ce texte.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.

Pierre LEQUILLER


Monsieur Bruno LE MAIRE
Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes
37 quai d'Orsay
75351 PARIS CEDEX 07